

PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

Utiliser un financement contractualisé pour réaliser une opération d'aménagement

1 JOUR, 7 HEURES

URBANISME ET
BÂTIMENT

CODE :
MUA70

Objectifs de la formation

Expliquer les intérêts et spécificités du PUP au regard des autres modes de financement des équipements publics

Définir et maîtriser les étapes du PUP et du « PUP forcé »

Vérifier et sécuriser la rédaction d'une convention de PUP

Parmi nos formateurs

- CHAINEAU Guillaume
Avocat,
CABINET ADAMAS

Public concernés

- Élus ; Responsable des services urbanisme et aménagement ; Responsable juridique

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun pré-requis nécessaire

Tarifs

- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions en virtuel : 625,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions Paris : 684,00 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions en virtuel : 805,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions Paris : 864,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 760,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 960,00 €HT

Comprendre la place du PUP parmi les modalités de financement des équipements publics

- Rappeler les fondamentaux de droit commun des participations d'urbanisme : Taxe d'aménagement, participation pour réalisation d'équipements publics exceptionnels, participation pour le financement de l'assainissement collectif, etc.
- Comprendre les participations dans les ZAC : comment contractualiser et respecter les exigences de nécessité et de proportionnalité ?

- Définir la Taxe d'aménagement majorée (TAM)
 - Identifier les avantages et limites de la TAM
 - Quiz de connaissances
-

Cerner le champ d'application du PUP

- Identifier les apports de la loi ALUR au régime du PUP
 - Déterminer les enjeux et les limites de l'utilisation du PUP pour les collectivités et les aménageurs
 - Appréhender les avantages du PUP par rapport aux autres modalités de financement
 - Etudes de cas : en fonction du projet d'aménagement, identifier la modalité d'application entre le PUP ou la TAM. Expliquer les paramètres du choix
-

Maîtriser la convention de PUP

- Identifier les parties à la convention de PUP
 - Structurer le contenu et les effets de la convention
 - Rédiger les avenants à la convention
 - Connaître les équipements financés par le PUP
 - Intégrer les règles de financement
 - Appréhender les conséquences sur la Taxe d'Aménagement (TA)
 - Utiliser les éléments d'optimisation du contrat de PUP
 - Etude de cas : étude d'un projet avec pluralité de propriétaires et d'aménageurs
-

Comprendre le financement du PUP

- Partager le financement entre les partenaires : aménageur, collectivités
 - Organiser les modalités de versement de la participation : contribution financière ou cession des terrains
 - Apprécier les conséquences en cas de non-réalisation de l'opération et ou de tout ou partie des équipements publics prévus dans le PUP
 - Souligner les précautions à prévoir en cas de transfert de l'opération à un tiers
-

Comprendre le « PUP forcé » issu de la Loi ALUR

- Définir le PUP forcé et la pertinence de son utilisation
 - Connaître les conditions de mise en œuvre du PUP Forcé
 - Evaluer les effets produits par un PUP forcé
 - Illustrer la question de la participation au financement d'équipements publics déjà réalisés dans le cadre d'une précédente opération
 - Cas pratique : Identifier le meilleur montage pour la réalisation d'une opération d'aménagement (ZAC ou concession d'aménagement avec PUP adossé)
-

Dates

Classe virtuelle Paris

12/12/2025 12/12/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire

préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.